

**DECRET N° 99-287 DU 02 JUIN 1999**

Chargeant Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, ministre des finances de l'intérim de Madame Ramatou BABA-MOUSSA, pour compter du 02 juin 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

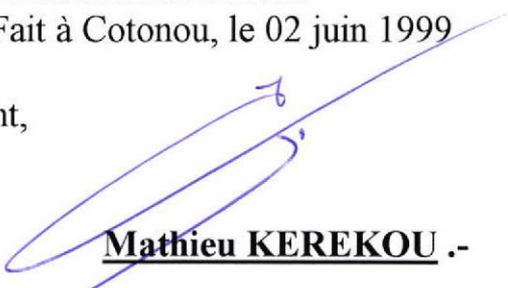
**DECRETE :**

Article 1er. - Pour compter du 24 mai 1999, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, ministre des Finances est chargé de l'intérim du ministre de la Protection sociale et de la condition Féminine pendant l'absence de Madame Ramatou BABA-MOUSSA.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 02 juin 1999

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU .-**

**Ampliations** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPSCF 4 MF 4  
AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DSDV 8  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3  
JO 1.-